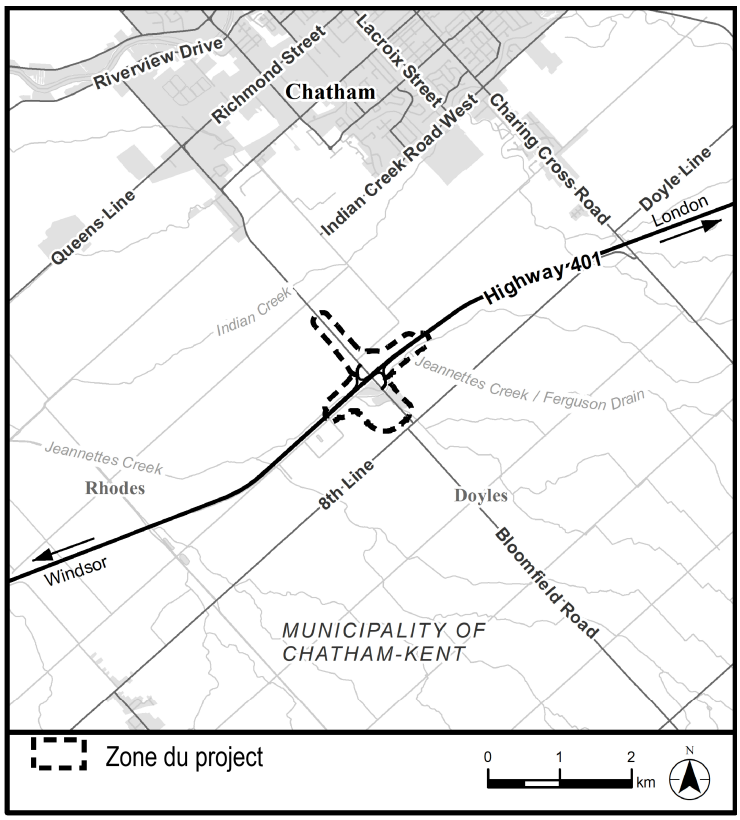
AVIS D'ACHÈVEMENT
ADDENDA DU RAPPORT D'ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE SUR LES TRANSPORTS
Remplacement du passage inférieur et reconfiguration de l'échangeur de l'autoroute 401 et du chemin Bloomfield (GWP 3117-18-00)

En 2008, dans le cadre des travaux d'amélioration de l'autoroute 401, le ministère des Transports de l'Ontario (MTO) a produit un rapport d'étude environnementale sur les transports (TESR) qui recommandait des améliorations à l'échangeur et au passage souterrain du chemin Bloomfield (GWP 80-00-00). En 2019, le MTO a retenu les services de Stantec Experts-conseils ltée pour examiner et actualiser le plan basé sur le TESR approuvé de 2008 relativement aux améliorations à l'échangeur de l'autoroute 401 et du chemin Bloomfield, puis documenter les changements dans un addenda du TESR.



Les changements suivants au rapport initialement approuvé sont nécessaires et sont documentés dans l'addenda au TESR et dans le plan actualisé :

- L'alignement horizontal existant du chemin Bloomfield doit être conservé.
- L'échangeur au chemin Bloomfield est reconfiguré en un échangeur de type Parclo A-2 avec accommodations pour un futur échangeur de type Parclo A-4.
- Une fermeture complète temporaire du chemin Bloomfield et de l'échangeur pour la saison complète de construction est prévue, avec mise en place de chemins de déviation temporaires.

Les améliorations proposées à l'échangeur du chemin Bloomfield font partie d'un vaste programme de travaux qui comprend l'élargissement/la reconstruction de l'autoroute 401, la construction d'une glissière médiane en béton et des améliorations aux échangeurs, du chemin Merlin (Tilbury) au chemin Wellington (London).

PROCESSUS D'EXAMEN ET DE CONSULTATION

L'étude est conforme au processus de planification et d'approbation des projets de groupe « B » en vertu de *L'évaluation environnementale de portée générale pour les installations provinciales de transport* (2000) du MTO. Selon le processus, l'addenda du TESR sera disponible aux fins de consultation publique pendant une période de 30 jours, soit du **jeudi 31 mars 2022 au lundi 2 mai 2022** sur la page Web **www.highway401tilburytolondon.ca**.

Le public est invité à formuler ses commentaires par écrit à l'équipe du projet au plus tard le **lundi 2 mai 2022**. Si vous avez des commentaires, des questions ou des préoccupations, ou si vous êtes dans l'incapacité d'accéder en ligne à l'addenda du TESR figurant sur le site Web de l'étude, veuillez communiquer avec l'un des membres de l'équipe de projet :

Adam Barg, ing.
Chargé de projet et consultant
Stantec Experts-conseils ltée
Tél. : 289 439-0481
comments@highway401tilburytolondon.ca

Valerie Nantais, ing.
Ingénieure senior de projet
Ministère des Transports de l'Ontario
Tél. : 548 388-3180
comments@highway401tilburytolondon.ca

DEMANDES D'ARRÊTÉ AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DES PARCS
Quiconque peut déposer auprès du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs une demande d'arrêté pour la réalisation d'une évaluation environnementale plus poussée (c'est-à-dire une approbation sur la base d'une évaluation environnementale distincte/complète avant que le projet puisse aller de l'avant) ou l'imposition de conditions (c'est-à-dire des études supplémentaires), pour le motif que l'arrêté peut empêcher ou atténuer les incidences préjudiciables sur les droits ancestraux ou issus de traités protégés par la Constitution ou y remédier. Les demandes d'arrêté pour d'autres motifs ne seront pas retenues. Toute demande d'arrêté doit comprendre le nom complet et les coordonnées de la personne qui présente la demande au ministère.

La demande doit comprendre le type d'arrêté (demande de conditions supplémentaires ou d'évaluation environnementale distincte/complète), une description de la manière dont l'arrêté proposé peut prévenir ou atténuer les incidences préjudiciables ou y remédier, et toute information à l'appui de la demande. Ces renseignements permettront au ministère de procéder efficacement à l'examen de la demande d'arrêté.

Toute demande d'arrêté doit être envoyée par écrit ou par courriel aux personnes indiquées ci-dessous ainsi qu'aux membres de l'équipe du projet indiqués ci-dessus :

Ministre
Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs
777 Bay Street, 5th Floor
Toronto ON M7A 1P5
Minister.mecp@ontario.ca

et

Directeur, Direction des évaluations environnementales
Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs
135 St. Clair Avenue West, 1st Floor
Toronto ON M4V 1P5
EABDirector@ontario.ca

Pour discuter du projet avec une personne-ressource parlant français, veuillez contacter Tim Belliveau par courriel à l'adresse tim.belliveau@stantec.com ou par téléphone au 905 381-3224. Si vous avez des besoins spéciaux en matière d'accessibilité pour pouvoir participer à ce projet, veuillez communiquer avec les membres de l'équipe du projet nommés ci-dessus. La collecte de commentaires et de renseignements sur ce projet permet au MTO de satisfaire aux exigences de la *Loi sur les évaluations environnementales* de l'Ontario. Les renseignements recueillis seront utilisés conformément à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. Tous les commentaires seront conservés dans les dossiers du projet afin d'être utilisés pendant l'étude et, à l'exception des renseignements personnels, ils pourraient être ajoutés dans la documentation de l'étude et faire partie du dossier public.

Avis publié le 28 mars 2022.